

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

Charte promoteur : acte 3



Le 23 septembre 2019

Mardi 24 septembre, la Ville de Cachan organise à une nouvelle réunion publique sur la charte promoteur.

L'objectif est de présenter la charte rédigée cet été par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et d'organiser un nouveau temps d'échange avec les habitants. La charte promoteur sera ensuite proposée au Conseil municipal puis à la signature des promoteurs.

Pour rappel, cette charte, qui constitue un engagement Parlons ensemble de Cachan, est le fruit d'un important travail de concertation mené depuis le mois d'avril avec les habitants et les professionnels du secteur (architectes et promoteurs immobiliers), associés lors de plusieurs réunions publiques, ateliers et rencontres.

La charte promoteur s'organise autour de six grands thèmes, dans lesquels sont développés les objectifs de qualité environnementale des constructions, de participation citoyenne, de cohérence urbaine et architecturale avec l'existant et de mixité sociale.

Visant à faire respecter les attentes de la Ville et des habitants en matière de construction immobilière, elle est aussi un document cadre pour les opérateurs immobiliers, les bailleurs sociaux et les aménageurs du territoire vers la production de projets cohérents, respectueux des équilibres actuels de la ville et répondant aux attentes des habitants.

Réunion publique Charte promoteur : mardi 24 septembre à 19 heures

Salle du Patio de l'Hôtel de Ville, 8 rue Camille Desmoulins
Entrée libre

Contact presse - Valérie Depret
01 49 69 69 99 - valerie.depret@ville-cachan.fr